

30.01.2018

HANDBALL

Composition de la commission mixte nationale

FFHB : Alain DESSERTENNE (représentant FFHB) - Pascale JEANNIN (commission scolaire et universitaire)

FF Sport U : Olivier GOSELIN (SUAPS Caen, site U. de Cherbourg) – Bertrand GAUTIER (directeur national adjoint)

Directrice régionale référente : Laurence ANTIMI-LOPPIN (Nice)

Entraîneur national universitaire : Dominique DESCHAMPS (U. Aix-Marseille)

1 – Championnat de France « ELITE »

Phase nationale (directe)

Finale Elite à BAYONNE du 5 au 7 juin 2018

Elite Jeunes Gens 2018

- Maintiens : Aix-Marseille U / U Bourgogne (Dijon) / STAPS Orsay / U Montpellier / UPEC Créteil / U Littoral Dunkerque / UFC Besançon
- Montées : STAPS Caen

Elite Jeunes Filles 2018

- Maintiens : Aix Marseille U / UFC Besançon / U Bordeaux / U Bourgogne (Dijon) / U Toulon Var / U Montpellier
- Montées : UPEC Créteil / U Le Havre

1.1 Formule sportive

2x8 équipes en 2x2 poules de 4

½ finales haute et basse croisées – classements – Finales

Matches en 2 x 20mn

1.2 Principes généraux

Chez les jeunes gens et chez les jeunes filles, ce championnat est limité à 8 équipes. Les 6 équipes qui se maintiennent et les 2 qui montent de N2.

Les montées-descentes entre élite et N2 à l'issue de chaque saison, se feront de manière automatique selon la logique sportive :

- les 2 meilleures équipes de N2 montent en élite
- les 2 dernières équipes élite descendent en N2

Il ne sera cependant pas possible qu'une même AS se retrouve avec 2 équipes JF et/ou JG en élite. Dans ce cas, le 7^{ème} sera maintenue.

1.3 Echéances à respecter

Retour des confirmations d'engagements à « mlnamont@sport-u.com » : 15 novembre 2017

2 - Championnat de France « NATIONALE 2 »

Finale N2 à Grenoble du 29 au 31 mai 2018

2.1 Formule sportive

2x8 équipes en 2x2 poules de 4

½ finales croisées – Classements - Finale

Matches en 2 x 20mn

Les 2 finalistes accèdent au championnat Elite la saison suivante.

En cas de refus d'accession, l'équipe sera automatiquement reléguée au niveau académique et ne pourra, de ce fait, prétendre à une qualification aux phases finales N2 la saison suivante.

2.2 Principes généraux

Les CRSU sont responsables de l'organisation de la phase qualificative de conférence.

Quotas par conférences :

Féminines

- les 5 équipes classées 1ères à l'issue des phases de conférences sont directement qualifiées en finale,

- les 5 équipes classées 2èmes à l'issue des phases de conférences sont qualifiées en barrage avec une équipe supplémentaire classée 3ème d'une conférence sur demande auprès de la CMN qui statuera sur l'ensemble de ces demandes. Les 3 barrages s'effectueront sur terrains neutres.

Masculins

- les 5 équipes classées 1ères à l'issue des phases de conférences + 1 équipe ultramarine de la Réunion sont directement qualifiées en finale,

- les 5 équipes classées 2èmes à l'issue des phases de conférences sont qualifiées en barrages afin d'attribuer les 2 places restantes. La CMN déterminera la formule de barrage en fonction de la dynamique des conférences.

Barrages : **le 29 mars 2018**

2.3 Echéances à respecter

Retour du nombre d'équipes N2 engagées par conférence : 15 novembre 2017

Retour des résultats de conférence : 9 mars 2018 avant 10h (barrages le 29 mars)

Contact : « mlnamont@sport-u.com »

3 - Championnat de France « ECOLES »

**Finales CFE à Besançon
Les 4 et 5 avril 2018**

3.1 Formule sportive

2x8 équipes en 2x2 poules de 4

½ finales croisées – Classements - Finale

Matches en 2 x 20mn

3.2 Principes généraux

Les CRSU sont responsables de l'organisation de la phase qualificative de conférence.

	IDF	Nord Est	Cent re-	Sud Est	Sud Ouest
Filles	2	1	1	3	1
Garçons	1	1	2	2	2

3.3 Critères d'attribution des quotas pour 2018-2019

Les équipes figurant sur le podium 2017-2018 donnent un quota supplémentaire à leur conférence.

3.4 Echéances à respecter

Retour du nombre d'équipes école engagées par conférences : le 15 novembre 2017.

Retour des résultats de conférence : 9 mars 2018

Contact : « mlnamont@sport-u.com »

4 - Championnat de France des IUT

Finale IUT à La Roche sur Yon (CRSU de Nantes) le 14 mars 2018

4.1 Formule sportive

4 équipes

½ finales – finales

Matches en 2x20mn

4.2 Principes généraux

- Les CRSU sont responsables de l'organisation de la phase qualificative de conférence,
- Une équipe est qualifiée pour chacune des conférences Nord Est, Centre Ouest, Sud Est, Sud Ouest,
- Aucune équipe ne pourra accéder aux phases finales sans avoir disputé une phase qualificative,
- Aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée.

4.3 Echéances à respecter

Retour des résultats le 22 février 2018

Contact : « fcapel@sport-u.com »

5- Championnats promotionnels

Dans le but de proposer une pratique alternative, les CRSU sont invités à développer des formules tournois ou plateaux dans des activités du type beach hand, hand à 4, etc.... Ce niveau de compétition ne débouche pas sur une phase nationale mais devrait, si les effectifs le justifient, conduire d'une phase qualificative académique souple et adaptée à des finales de conférence.

6- l'arbitrage

6.1 Principes généraux pour Elite / Nationale 2 / CFE

- Il est demandé à chaque équipe JF et JG, engagée sur un championnat de France, de fournir un(e) arbitre (étudiant(e) de préférence).
- Une prise en charge est prévue par le CRSU organisateur pour l'hébergement et la restauration. Le déplacement reste à la charge de l'AS.
- A défaut d'arbitre, l'Association Sportive devra s'acquitter, auprès du CRSU organisateur, d'une participation aux frais d'arbitrage s'élevant à 100 €.

Niveaux requis

- Elite et N2 niveau national universitaire (CUA3 en formation) ou G3 – G4 FFHB
- CFE niveau régional universitaire (CUA2 – CUA3 en formation) ou G3 – G4 FFHB

6.2 Echéances à respecter

Chaque équipe devra être en mesure de fournir ses coordonnées (nom-prénom, grade FFHB, numéro de licence FFSU, coordonnées téléphoniques et email), avant :

- le 6 avril 2018 pour l'élite et la N2
- le 2 février 2018 pour le CFE

7 - Règle de non cumul entre équipes d'une même AS engagées en Elite et en N2

Rappel des modalités de participation (règle générale des sports collectifs : art. 2.3 du guide sportif) : lorsqu'une AS présente plusieurs équipes dans les niveaux Elite et/ou N2, chaque équipe est réputée distincte.

S'agissant d'une AS qui engage une équipe en Elite et une équipe en N2, une règle de non cumul s'appliquera entre les 2 équipes, dans les conditions suivantes :

- un maximum de 5 joueurs(ses) ayant participé aux finales de conférence N2 **et aux barrages** pourront être inscrits(es) sur la feuille d'engagement du championnat de France Elite.

A l'issue des finales de conférence N2 **et des barrages**, les CRSU organisateurs communiqueront à la FFSU nationale les feuilles de matchs des équipes concernées.

8 - Règlements sportifs spécifiques

Durée des matchs :

Matchs à élimination directe ou en Aller-Retour et lors des finales :
2 x 30mn (mi-temps : 10mn)

Matchs en tournoi

Matchs en 2 x 20mn (mi-temps : 5mn de pause sur le terrain) ou en 1x30mn (ex. si 2 poules de 4 en 1x30 et 1 poule de 3 en 2x20 pour équilibrer les temps de jeu entre poules).

Concerne également : les poules des phases finales CFE, N2 et Elite.

La CMN pourra adapter les durées de jeu en fonction de situations particulières.

Temps morts (TM) pour toutes les filières :

3 TM dont 1 maxi dans les 5 dernières minutes pour les matchs en 2 x 30mn
2 TM pour les matchs en 2 x 20mn (1 par mi-temps) ou en 1x30mn

Cas d'égalité entre 2 équipes (matchs à élimination directe) :

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, une séance de tirs au but sera effectuée.

Les jets de 7 mètres se dérouleront par séries de 5. Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre les 5 joueur(se)s qui effectueront chacun un tir en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes. En cas d'égalité après les 5 tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres sera engagée. Pour cette deuxième série, chaque équipe désignera 5 joueur(se)s (celles ou ceux ayant participé à la première série peuvent être à nouveau désignés). Dès qu'une équipe disposera d'un but d'avance sur l'autre équipe (à nombre de joueurs ayant tiré équivalent), elle sera déclarée vainqueur. Si à l'issue de cette seconde série, les équipes devaient toujours être à égalité, on recommencerait une autre série identique à la seconde.

Classement des équipes (matchs de poule)

Décompte des points : V = 3pts – N = 2 pts - P = 1 pt - Forfait = 0pt

Si 2 ou plusieurs équipes sont à égalité de points, elles seront départagées selon les dispositions suivantes et dans l'ordre :

1. par la différence des buts marqués et des buts encaissés entre les équipes concernées (goal-average particulier),
2. par le plus grand nombre de buts marqués dans les rencontres entre les équipes concernées (meilleure attaque),
3. par le moins grand nombre de buts encaissés dans les rencontres entre les équipes concernées (meilleure défense),
4. par la différence des buts marqués et des buts encaissés sur l'ensemble de la compétition (goal-average général),

5. meilleure attaque sur l'ensemble de la compétition,
6. meilleure défense sur l'ensemble de la compétition,
7. le moins de sanctions enregistrées,...

Nombre de joueurs(ses) par équipe

14 joueurs pourront être inscrits sur la feuille de match.

Pour une phase donnée (tournoi ou phases finales), une liste de 14 joueurs maximum devra être déposée.

Maillots

Il est OBLIGATOIRE d'avoir des maillots aux couleurs de l'AS numérotés devant et derrière. Le nom de l'établissement (université, école, PRES, COMUE) concerné sera indiqué au moins d'un côté. Le jeu de maillots sera de couleur identique pour toute l'équipe. Prévoir 2 jeux de maillots de couleur différente. Chacun des 2 gardiens en activité doit porter une couleur différente de celle des autres joueurs de son équipe. Pour chaque équipe, la chasuble doit être de la même couleur que le maillot du gardien.

9 – Règlement disciplinaire – commission des litiges

Disqualification directe

Lors d'une phase finale, tout cas de disqualification directe sera étudié par la commission des litiges : la décision disciplinaire sera applicable immédiatement, l'appel n'étant pas suspensif.

Exclusions et disqualification

Lorsqu'un joueur est exclu 3 fois 2 minutes dans un match, il est bien entendu disqualifié pour le reste du match en cours. Il est cependant autorisé à jouer le match qui suit.

Rappel :

En cas de carton rouge sans rapport d'arbitre : pas de match de suspension.

En cas de carton rouge avec rapport d'arbitre : suspension lors du match suivant et examen du cas sur place par la commission des litiges qui décidera de la suite à donner.

Matches perdus par pénalité :

Quelle que soit la gravité de la faute, l'équipe perdante se verra appliquer le score de 0 à 15 avec 0 points au classement (sanction d'application automatique et immédiate). Si la pénalité touche les 2 équipes : application d'un score de 0 à 0 avec 0 points au classement pour les 2 équipes. Les différences en matière de gravité de la faute seront prises en compte de manière différée pour définir les éventuelles sanctions disciplinaires complémentaires (individuelles ou collectives).

Cas non prévus par le règlement FF Sport U

En l'absence de dispositions spécifiques à la FF Sport U, il sera fait appel aux règlements des compétitions FFHB en vigueur.

10 – Formation

Tous les CRSU sont invités à poursuivre leurs actions de formation d'arbitres universitaires, de niveau CUA1 et CUA2.

Les formations CUA3 seront organisées à l'occasion des championnats de France et pourront faire l'objet d'équivalences FFHB.

11 - Programme international

EUSA : Les équipes championnes de France universitaires et les équipes secondes du niveau Elite JF et JG en année N-1 se verront proposer de participer aux EUSA Games qui se dérouleront à Coimbra (Portugal) du 15 au 28 juillet 2018.

Modalités de participation et informations : cf. chapitre général sports collectifs de ce guide et le site www.eusa.eu

FISU : Le championnat du monde universitaire se déroulera à Rijeka (Croatie) du 30 juillet au 5 août 2018. Sous réserve d'un accord de partenariat avec la FFHB, une participation pourra être envisagée. Des critères de niveau international seront pris en compte pour arrêter la composition de l'équipe de France.